



St Mart'Infos

Semestriel n°22
Janvier 2019



Edito du Maire

Au nom du conseil municipal, et en mon nom, je vous adresse à toutes et à tous des vœux chaleureux de bonne et heureuse année. Que 2019 vous apporte bonheur, chaleur humaine et sérénité dans votre vie.

Que cette nouvelle année conforte le bien vivre à St Martin et la douceur de cohabiter qui y règne.

La réhabilitation de la salle des fêtes représente un investissement important pour la collectivité ; celle-ci se réalisera avec l'exigence de ne pas augmenter la dette de la commune et de maîtriser la dépense publique et la fiscalité.

Ne pas transmettre plus de déficit et de charges à nos enfants et petits enfants devrait être un esprit de responsabilité que chaque dirigeant se doit de respecter dans ses fonctions.

2020 marquera la fin de ce mandat et la fin de mon parcours en tant qu' élu. Ma mission va s'achever sur un constat positif et mon souhait est de voir les années à venir continuer à s'inscrire dans cette démarche de développement permettant l'accroissement de notre population et ainsi consolider une dynamique engagée depuis plusieurs années.

Je suis sûr de la motivation de ceux qui s'apprêtent à prendre le relais et je ne doute pas qu'ils sauront mettre leurs compétences au profil de l'avenir de notre commune.

Bien cordialement à toutes et à tous.

Le maire, Jean-Luc Jacquet

Cérémonie des vœux à la population

Samedi 5 janvier 2019, a eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux en présence de Jean-Pierre ROCHE, Vice-Président à la CA 3B.

Jean-Luc JACQUET a évoqué les différents travaux effectués tout au long de l'année sur la commune :

- Remplacement de canalisations d'eau potable et de branchements en plomb route de Cras et route d'Attignat,
- Divers travaux d'entretien de voirie (pose de bordures, réfection de chaussée, busage de fossés)
- 1^{ère} phase du cheminement piéton dans le quartier de la Chapelle, la 2^{ème} phase étant programmée pour 2019.
- Divers travaux aux abords de la lagune (remplacement de la clôture, création d'un accès au premier bassin, busage du fossé, construction de box de stockage de matériaux pour l'employé communal).

Enfin, il a évoqué le projet d'extension-rénovation de la salle des fêtes qui démarrera au printemps 2019.

Cette manifestation a également été l'occasion de récompenser trois pompiers pour leur engagement en tant que sapeur-pompier bénévole :

- Michel BEREZIAT, sapeur 1^{ère} classe, en retraite depuis le 1^{er} janvier 2019 : médaille pour 30 ans d'exercice,
- Christophe GOBE, caporal : médaille pour 15 ans d'exercice,
- Matthieu REVOL, sergent-chef, Chef de Corps depuis 2015 : médaille pour 10 ans d'exercice.



Esther DUMAIRIE ayant souhaité faire évoluer sa carrière professionnelle, a été mutée à la mairie de St Denis les Bourg. Nous tenons à la remercier pour son implication pendant ces cinq années passées au secrétariat de mairie.

Elle a été remplacée le 17 octobre 2018 par Carole BON.



Cette dernière, qui est titulaire du diplôme de rédacteur principal, a commencé sa carrière professionnelle à la mairie de Bourg en Bresse en 1989, puis elle a intégré la CA 3B où elle a exercé dans les domaines du transport, du développement économique et du tourisme. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune et une bonne intégration.

Carole BON vous accueillera avec des horaires d'ouverture de la mairie inchangés :

- lundi de 16h30 à 19h
- Mardi de 8h30 à 12h
- Jeudi de 16h30 à 19h
- Vendredi de 8h30 à 12h



Le jeudi 20 décembre 2018, 78 élèves sur les 85 inscrits à l'école ont partagé le repas de Noël, le menu ayant été choisi par les élèves de CM2.

Il faut signaler que c'était le dernier repas de Noël confectionné par Olga DELAY, qui fera valoir le 1^{er} avril 2019 ses droits à la retraite, cette dernière étant assistée pour le service de Carole BON, Sandrine CURT, Sandrine DUBOIS, Maarit PINQUE, ainsi que d'une maman, Odélie NACHBAUR.

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918



Les élèves et les enseignantes de l'école avaient à cœur de célébrer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 et de participer à cette commémoration. Pour cela, nous avons appris une chanson peu connue de Pauline COLLET « Novembre 1918 » qui a tout de suite plu aux enfants et les a touchés par ses paroles poignantes. Nous avons également choisi de représenter le mot « Paix » à l'aide de lumières LED sur un fond musical beaucoup plus récent du collectif « Ensemble pour la paix ».

Ce mot « paix » a beaucoup de sens pour les enfants qui ressentent bien la fragilité de celle-ci dans le monde où nous vivons. A nous, adultes, de les rassurer, de les impliquer fortement dans ce genre de manifestations et de leur apprendre qu'elle repose sur chacun d'entre nous.

Les enfants ont tous compris le message fort à faire passer en ce 11 novembre de par leur attitude très solennelle et l'implication qu'ils ont eue.

Nous les remercions pour ce joli moment qui a, semble-t-il, ému beaucoup d'adultes présents.

Les maitresses



RECENSEMENT

de la population 2019
www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,9 millions de personnes ont répondu en ligne en 2018, soit une économie de plus de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



Les deux agents recenseurs,
Annick VERNOUX et
Michel ROUJEAN



Chaque année, à l'approche de Noël, le comité des fêtes propose une après-midi bricolage. C'est un moment très agréable pour les enfants qui attendent le père Noël avec impatience.

Cette année, c'est une vingtaine d'enfants qui se sont inscrits et qui ont pu créer une couronne de Noël, une étoile et des sapins sous plusieurs formes.

Merci aux bénévoles qui ont encadré cette activité.



Rénovation de la salle des fêtes



La salle polyvalente, initialement appelée salle de foyer familial, a été construite au cours des années 40.

Elle fut agrandie en 1983 avec création d'une cuisine et de toilettes au sud du bâtiment, et d'une salle annexe au nord, appelée club des jeunes, et bénéficia à l'époque d'une isolation grâce à un enduit extérieur.

La population de notre commune allant en augmentant, la superficie de la salle s'avère souvent trop juste. De plus, la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a imposé l'accessibilité à tous les Établissements Recevant du Public. Suite aux nombreux retards constatés dans la mise en place de l'accessibilité dans les ERP, un Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) a mis en place en 2015 avec obligation pour les communes d'effectuer les travaux de mise en accessibilité PMR dans un délai de 6 ans pour les bâtiments recevant du public.

En mai 2017, la commission bâtiment s'est réunie pour réfléchir à des travaux d'amélioration de la salle des fêtes en établissant une liste de critères prioritaires :

- ⇒ Mise en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) de la salle des fêtes (notamment les toilettes) et du club des jeunes
- ⇒ Conservation du club des jeunes dans sa superficie actuelle
- ⇒ Augmentation de la superficie de la salle des fêtes avec notamment suppression de la scène
- ⇒ Création d'une cuisine plus fonctionnelle avec chambre froide intégrée
- ⇒ Amélioration de la performance énergétique et acoustique du bâtiment.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'architecte Laurent Chassagne de Bourg en Bresse.

Le projet a été présenté en septembre 2018 aux présidents d'association, ce qui a permis quelques modifications grâce aux remarques de ces derniers.

Le permis de construire a été déposé courant novembre 2018. Les appels d'offre ont été lancés en janvier 2019 avec début prévisionnel des travaux en avril 2019 pour une durée prévisionnelle d'environ 9 mois.

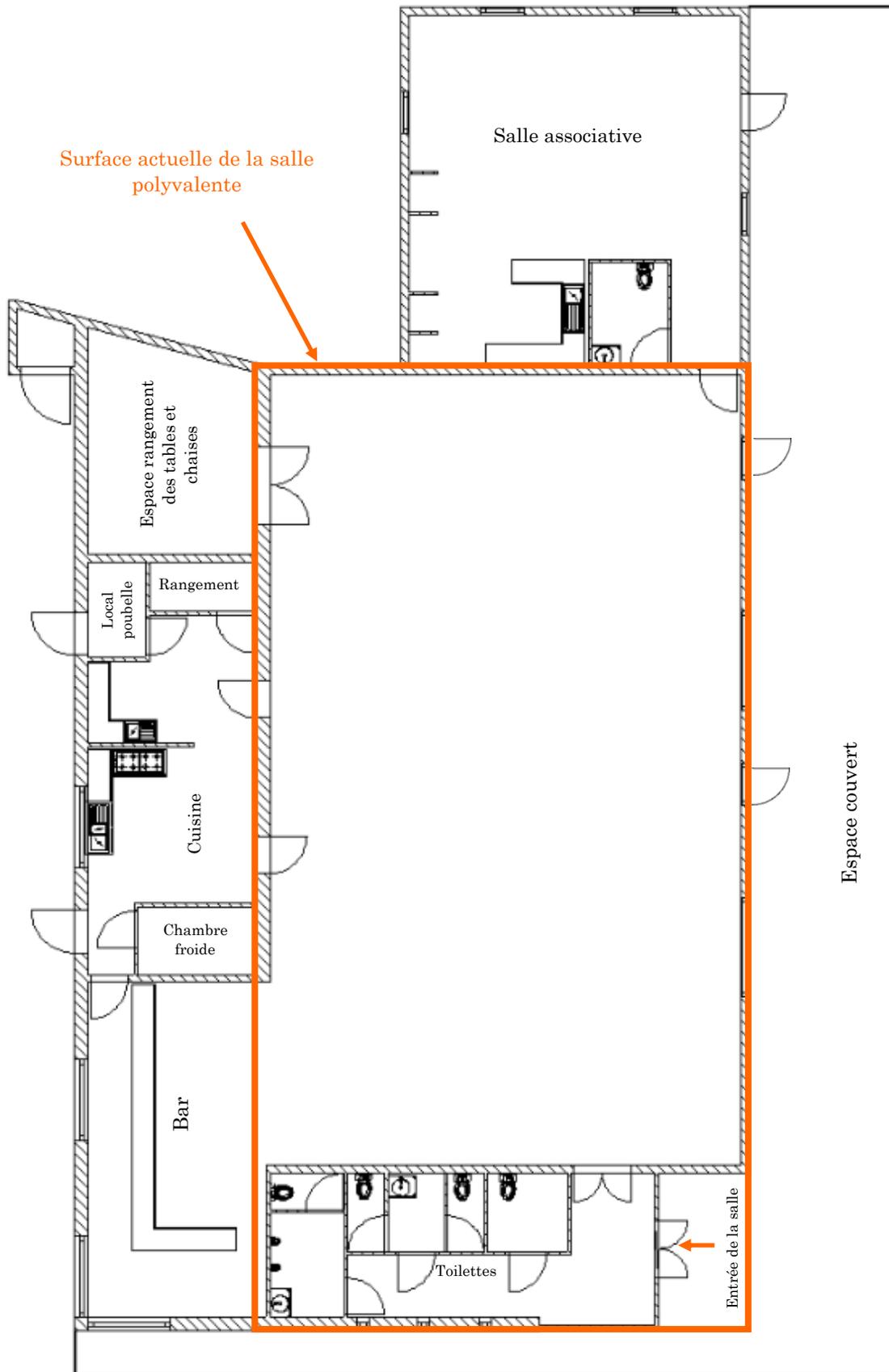
Estimation des
travaux :

800 000 €

Financement :

- Autofinancement : 50 000 €
- Subventions : 350 000 €
- Emprunts : 400 000 €





Les amis du livre

L'association « les amis du livre » est composée de 13 bénévoles.

La bibliothèque « les amis du livre » met à votre disposition :

- fonds propre estimé à : 2395 ouvrages dont 198 ouvrages acquis dans l'année.
- fonds BDP (bibliothèque départementale de prêt) : 900 ouvrages

1517 ouvrages ont été prêtés en 2017 à 330 emprunteurs.



- **Accueil des classes** : Rencontre tous les 15 jours (en présence de deux bénévoles) le lundi après-midi depuis la rentrée de septembre 2018.

- maternelle (PS – MS) : les élèves viennent accompagnés de leur maîtresse et choisissent chacun deux livres + une caisse de livres renouvelée à chaque vacances,

- les enfants de toutes les autres sections choisissent chacun deux livres.

Des réservations de livres correspondant aux thèmes étudiés pendant l'année, sont effectuées auprès de la DLP.



"Premières Pages" : opération initiée par le Ministère et la Culture, patronnée par le Conseil Général via la Direction de la Lecture Publique (DLP) du 1/10/2018 au 31/12/2018.

Un album illustré « Chut ! Pas de bruit, bébé phoque est endormi » ainsi qu'un guide parental sont remis à toutes les familles ayant accueilli un enfant en 2017. Cette manifestation s'est déroulée le 6 octobre 2018 et a vu la participation de 5 familles sur les 7 concernées. Les enfants ont apprécié « l'exposition à toucher », une sélection de livres pour les tout-petits à explorer avec les doigts.

Plan de développement des bibliothèques de l'Ain (adopté par le Département en juillet 2017)

Les modalités de ce plan ont été actualisées au 01/01/2018 par la signature d'une convention entre le Département et la Collectivité.

Les bibliothèques ont été classées suivant certains critères, « Les Amis du Livre » correspondant au Niveau 3 :

- Surface : 25 m² minimum
- budget d'acquisition de documents : 0,5 €/habitant
- ouverture : 4 heures hebdomadaires
- une bénévole qualifiée (4 ans pour effectuer la formation)
- Signature également d'une convention entre la communauté et la bibliothèque et mise en place d'un règlement intérieur.

Une nouvelle organisation est en place depuis le 1er janvier 2018 :

L'antenne DLP dont dépend la bibliothèque se situe aux Planons à St Cyr sur Menthon.

Navette 2 fois par mois : des livres réservés sont livrés à la bibliothèque par un Agent de la DLP.

Open bib : 1 fois par mois, sans rendez-vous, suivant un planning établi par la DLP, les bénévoles de la bibliothèque ont la possibilité d'aller aux Planons pour échanger jusqu'à un maximum de 50 livres et de participer à des ateliers courts .

Echange de fonds (ex –bibliobus) : 2 fois par an, renouvellement de 500 ouvrages maximum

Pour ces deux dernières activités, la préparation des documents est la même (tri, choix de livres à rendre et remise en place). Mais, les bénévoles doivent se rendre sur place, aux Planons, le véhicule de la DLP ayant été supprimé.

Modification des Heures d'ouverture à compter du 1^{er} Janvier 2019 :

Lundi de 16 h 00 à 17 h 30

Samedi de 10 heures à 12 heures



Afin que la bibliothèque soit un véritable lieu d'échanges et de découverte, nous vous offrons un choix diversifié de livres pour les petits, la jeunesse et pour les adultes. Nous serions heureux de vous accueillir aussi bien en tant que lecteurs qu'au niveau de notre équipe de bénévoles.

Les bénévoles.

Portrait



En 2013, Sylvain Plazis a débuté la culture du safran à Saint Sorlin en Bugey. Soucieux d'être propriétaire de son exploitation, il a trouvé sur la commune une maison avec suffisamment de terrain pour réaliser son rêve.

Depuis plusieurs mois, ce nouvel agriculteur, quelque peu atypique, s'est installé Route de Polliat. En effet, Sylvain Plazis n'élève ni vache, ni veau, ni poulet mais cultive une épice que nous ne trouvons pas forcément en Bresse. En juillet il a dû arracher tous ses bulbes et les replanter à St Martin.



Le safran (*crocus sativus*), appelé également or rouge, se présente sous la forme d'un bulbe, planté de juillet à mi-août dans un sol suffisamment perméable, léger et indemne de rongeurs. Le rat-taupier est le principal prédateur. Les premières fleurs apparaissent début octobre ; la récolte se pratique tous les jours jusqu'à mi-novembre. La partie intéressante de la plante se situe au niveau de la fleur, plus précisément du pistil, surmonté de 3 stigmates. La cueillette se déroule le matin, suivie de l'émondage (action consistant à détacher le pistil de la fleur et à retirer les stigmates) puis c'est le séchage au four à une température de 40° à 45°. Une fois déshydratés, les stigmates sont conservés dans un pot en verre hermétique.

150 à 200 bulbes sont nécessaires pour récolter 1 gr de safran sec. Actuellement, Sylvain réalise une récolte sur une surface d'environ 2000m². Le nombre de fleurs par bulbe dépend de la taille de celui-ci.

Cette épice est employée principalement à des fins culinaires (plats cuisinés, sirops, confitures). D'autres utilisations du produit sont en cours d'élaboration.

1 à 2 pistils par personne sont nécessaires pour cuisiner.

Le principal client de Sylvain est Georges Blanc de Vonnas.

Nous lui souhaitons ainsi qu'à sa famille une bonne intégration dans la commune et une bonne réussite dans sa culture.

Une procédure de modification simplifiée du PLU a été approuvée par le conseil municipal en décembre 2018. Elle a permis de faire évoluer les points suivants :

- Adaptation du règlement de la zone agricole (A) afin de permettre l'évolution d'habitations n'étant plus liées à l'activité agricole,
- Modification du règlement afin d'harmoniser la règle de hauteur maximum des clôtures,
- Modification du règlement afin de ne pas demander systématiquement un recul des portails de 5 m par rapport à la chaussée en cas d'impossibilité technique,
- Modification du règlement pour réécrire la règle de recul par rapport aux voies et emprises publiques dans les zones Agricoles et Naturelles,
- Modification du règlement pour réécrire la règle de l'article 8 sur l'implantation de bâtiments sur un même tènement,
- Modification du règlement pour être plus souple quant aux toitures terrasses et vérandas.

Le PLU est consultable sur le site internet de la commune : mairie-saintmartinlechatel.fr

Le code de l'urbanisme vous fait obligation de déposer préalablement à certains travaux, une demande en mairie.

Catégories de construction ou de travaux projetés	Pas de déclaration	Déclaration préalable	Permis de construire
Travaux créant une surface de plancher et une emprise au sol inférieure à 5m ²	x		
Piscines dont le bassin a une superficie ≤ 10 m ² ou piscines démontables et dont la durée d'utilisation n'excède pas trois mois	x		
Châssis et serres dont la hauteur est inférieure ou égale à 1,80m	x		
Murs dont la hauteur est inférieure à 2 m	x		
Pose de panneaux solaires		x	
Travaux créant entre 5 et 20 m ² de surface de plancher et d'emprise au sol, portés à 40 m ² en zone urbaine du PLU, si la surface totale de plancher ou d'emprise au sol n'excède pas 170m ²		x	
Travaux de ravalement ou modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment (toiture, ouvertures, portail)		x	
Murs dont la hauteur est égale ou supérieure à 2 m		x	
Piscines dont le bassin a une superficie > 10 m ² ou dont la couverture fixe ou mobile a une hauteur inférieure à 1,80m au dessus du sol		x	
Châssis et serres dont la hauteur est supérieure à 1,80m		X	
Travaux créant une surface de plancher et une emprise au sol supérieure à 20m ² (ou 40m ² en zone urbaine du PLU), ou si la surface totale de plancher ou d'emprise au sol après travaux dépasse 170m ²			X
Travaux modifiant les structures porteuses ou la façade d'un bâtiment lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination			X
Piscines dont le bassin a une superficie supérieure à 100 m ² ou dont la couverture fixe ou mobile a une hauteur supérieure à 1,80 m au dessus du sol			x
Les différents imprimés peuvent être téléchargés sur service-public.fr ou retirés au secrétariat de mairie			
Le recours à un architecte est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol excède 170 m²			
Clôture en bordure de voie publique	Demande d'alignement à déposer		
Busage de fossé	Demande d'autorisation de voirie à déposer		
Création de plan d'eau dont la profondeur est supérieure à 2 m	Autorisation à demander au titre des installations et travaux divers		
Travaux à proximité de conduites de gaz ou de lignes électriques	Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) à déposer		

Bienvenue à ...



- ◆ **Laurine DEMOLIN**, née le 21 janvier 2018, fille de Guillaume DEMOLIN et de Aurélie FORAY
- ◆ **Lison MAS**, née le 06 mars 2018, fille de Cédric MAS et de Marjorie GADOLET
- ◆ **Léa VOTTA**, née le 13 avril 2018, fille de Mathieu VOTTA et de Marion GAUTHERON
- ◆ **Malone MINET**, né le 27 avril 2018, fils de Yohan MINET et de Claire CROUÏGNEAU
- ◆ **Rose PETRAC**, née le 21 juin 2018, fille de Ludovic PETRAC et de Anissa FARDHI
- ◆ **Alice CHAPELIER**, née le 23 juin 2018, fille de Mathieu CHAPELIER et de Justine DEFOURNET
- ◆ **Léandre CELLIE**, né le 24 juillet 2018, fils de Romain CELLIE et de Anaëlle SECRETAN
- ◆ **Gabriel TRUCHET**, né le 25 septembre 2018, fils de Alex TRUCHET et de Mathilde CLERMIDY
- ◆ **Aloïs CHAFFAUD**, né le 07 octobre 2018, fils de Jean-Charles CHAFFAUD et de Péroline FAVIER

Tous nos vœux à ...



Manon PERRET et Benjamin MICHEL
Mariés le 14 juillet 2018



Valérie CHOSSAT et Sébastien POBEL
Mariés le 25 août 2018



Christine MENDES et Olivier PHILIPPE
Mariés le 1er septembre 2018



Seune DIOUF et Thomas CLERC
Mariés le 8 septembre 2018



Françoise GALLION et Hubert COMAS
Mariés le 24 novembre 2018

Ils nous ont quittés ...



- ◆ **Sylvie MOREL DIT BEAUREGARD** née PICARD, décédée le 09.03.2018, à l'âge de 56 ans
- ◆ **Marie Lucie BERROD** née MARECHAL, décédée le 24.03.2018, à l'âge de 95 ans
- ◆ **Marcel Paul Louis LAURENT**, décédé le 19.04.2018, à l'âge de 91 ans

A vos agendas...

JANVIER	Samedi	5	Vœux de la municipalité (11h)
	Vendredi	11	Assemblée Générale du Western Horseman Team 01
	Samedi	19	Bal Country du Western Horseman Team 01
	Dimanche	20	Assemblée Générale du Fleurissement
	Dimanche	20	Quine-loto du Sou des Ecoles
	Samedi	26	Tournoi tennis ballon au gymnase de Confrançon
FEVRIER	Samedi	02	Concours de coinche des Donneurs de sang
	Dimanche	03	Assemblée Générale des Sapeurs Pompiers
	Vendredi	08	Assemblée Générale du Comité des Fêtes
	Vendredi	08	Concours de coinche des Retraités en matinée
	Dimanche	17	Repas des Chasseurs à Curtafond
	Vendredi	22	Assemblée Générale des Donneurs de sang
	Vendredi	27	Don du sang (16h-19h)
MARS	Samedi	02	Banquet des conscrits
	Samedi	02	Concours de coinche du Fleurissement en matinée
	Vendredi	08	Assemblée Générale des Amis du Livre
	Samedi	09	Banquet des classes
	Dimanche	10	Matefaims des classes
	Samedi	16	Vente de tartes du Sou des Ecoles - carnaval
	Samedi	16	Matefaims des conscrits
	Dimanche	24	Repas sanglier des Chasseurs à Curtafond
AVRIL	Dimanche	28	Farfouille des Carpistes de l'Espoir
MAI	Jeudi	23	Don du sang (16h-19h)
	Jeudi	30	Tournoi inter-villages/quartiers/associations à CURTAFOND
JUIN	Samedi	01	Fête du Club des Jeunes
	Dimanche	09	Journée poulets de Bresse Sapeurs Pompiers
	Samedi	15	Assemblée Générale du Football club au stade de CURTAFOND
	Samedi	29	Fête des écoles et repas



Les classes en « 4 » et « 9 » se retrouveront à l'occasion du banquet du samedi 09 mars 2019 pour une journée conviviale.

Les 20 ans, organisateurs de cette manifestation, ont envoyé les invitations aux classards.

Toutefois si vous êtes concernés et que vous avez été oubliés, vous pouvez vous manifester auprès de Sandy THINES (06.65.65.63.79) ou de Jessie POUILLAT (06.85.01.40.24).

Les 20 ans vous attendent tous le dimanche 10 mars à partir de 17h pour les matefaims.